

# **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 04/ AONO/CARPA /CIPM/ 24 DU 4 NOVEMBRE 2024 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE GARDIENNAGE DES BUREAUX ET DE LA RESIDENCE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIAT.**

## **1. Objet**

Le Président du CARPA, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres en procédure d'urgence pour la fourniture des services de gardiennage des bureaux et de la résidence du Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA).

## **2. Consistance des prestations**

La mission du prestataire consiste à assurer la sécurité des personnes et des biens par des gardiens en nombre suffisant des bureaux et de la résidence du Président du CARPA de jour et de nuit, tous les jours de la semaine 24H/24.

Le détail des prestations à réaliser figure dans les Termes de Référence (TDR) de la Mission.

## **3. Coût Prévisionnel**

Le coût prévisionnel des prestations est de douze millions (12 000 000) FCFA TTC.

#### **4. Allotissement**

Les prestations objet de la présente consultation sont groupées en un lot unique.

#### **5. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres s'adresse aux sociétés de gardiennage de droit camerounais installées au Cameroun, et agréées selon la réglementation en vigueur et remplissant toutes les conditions prévues par celle-ci.

#### **6. Financement**

Les prestations objet de la présente consultation sont financées par le BUDGET DU CARPA exercice 2025. Ligne 612060 : Gardiennage.

#### **7. Consultation du Dossier**

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès de l'Unité Administrative et Financière du CARPA, au Quartier Bastos Bld de l'URSS, Tél. : (237) 243 80 11 16 ; BP : 33 745 Yaoundé, e-mail : [info@carpa-cm.com](mailto:info@carpa-cm.com) dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)).

#### **8. Acquisition du Dossier**

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables auprès de l'unité administrative et financière du CARPA, au Quartier Bastos Bld de l'URSS, Tél. : (237) 243 80 11 16, BP : 33 745 Yaoundé, e-mail : [info@carpa-cm.com](mailto:info@carpa-cm.com), dès publication du présent avis., contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) FCFA dans le compte d'affectation spécial pour la régulation des marchés publics ouvert auprès des agences BICEC, compte (n° 33598860001-94). La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées.

Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

### **9. Remises des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, marqués comme tel, doit être déposée au CARPA, au plus tard le **9 Décembre 2024 à 14 heures** et revêtue de la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°04/AONO/CARPA/CIPM/2024 du 4 NOVEMBRE 2024 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE GARDIENNAGE DES BUREAUX ET RESIDENCE DU PRESIDENT DU CARPA.

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

### **10. Délai de Livraison**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de douze (12) mois du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 à minuit.

### **11. Cautionnement Provisoire**

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme financier ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres et d'un montant de deux cent quarante mille (240 000) FCFA. et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

## **12.Recevabilité des Offres**

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage: – les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires ; – les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ; – les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ; – les plis non-conformes au mode de soumission ; – Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPA0 ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Pour le cas de l'Appel d'Offres Restreint (ouverture en 02 temps) : il y a lieu de relever qu'en plus du nombre d'exemplaires de l'offre financière requis, le soumissionnaire est tenu de présenter un exemplaire de cette offre financière, dans une enveloppe scellée pour servir d'offre témoin marquée comme telle, et destinée à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics pour conservation. Le défaut de présentation de cette offre témoin entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné, dès l'ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés.

Les autres pièces administratives requises doivent être

impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

### **13.Ouverture des Plis**

L'ouverture des offres se fera en un (01) temps.

L'ouverture des Offres administratives, techniques et financières aura lieu le **09 Décembre 2024 à 15 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du CARPA dans la salle de réunion sise à Bastos.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

### **14.Critères d'évaluation**

Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;

- de la non -production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- Absence de l'agrément à l'exercice de la profession de gardiennage ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Non-respect d'au moins 7 critères essentiels sur 8 ;
- L'absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois (03) dernières années
- L'absence de la charte d'intégrité ;
- L'absence de la déclaration d'engagement social et environnemental.

#### 15.2. Critères essentiels

## 2- Critères essentiels

N°	Critères d'évaluation	OUI	NON
01	Présentation de l'offre		
02	Références générales de l'entreprise		
03	Expérience et qualification du personnel		
04	Effectif du personnel affilié à la CNPS		
05	Connaissance des sites et du TDR		
06	Moyens logistiques		
07	Méthodologie et organisation		
08	La preuve d'acceptation des conditions du marché		

### **15. Attribution**

La lettre Commande sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté une offre technique satisfaisante et l'offre financière la moins-disante.

### **16. Durée Validité des Offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **17. Renseignements Complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse suivante :

Siège du CARPA à Yaoundé, Quartier Bastos, Bld de l'URSS, Tél. : (237) 243 80 11 16, BP : 33 745 Yaoundé, e-mail : info@ppp-cameroun.cm.

YAOUNDE Le 04-11-2024  
Le PRÉSIDENT  
BONDOMA YOKONO Dieudonné